



Presse Communiqué

Paris, 31 mai 2007

1. français - 2. english - 3. deutsch

## Les enfants Haase sont NOS enfants (Décision de la Cour internationale des Droits de l'Homme en 2004)

### Un appel urgent à la communauté internationale

Mardi 5 juin, Cour d'Appel de Hamm

L'histoire de la famille Haase est une parmi des centaines de milliers d'autres histoires des plus banales de l'Allemagne moderne ; elle est horrible, humiliante et très longue. Pour les européens non-allemands, elle est presque inimaginable, tant elle ressemble à celle de ces allemands, qui semaient la terreur de l'Atlantique à l'Oural.

**En 2001**, le JUGENDAMT (institution du contrôle politique local des juges aux affaires familiales) retire brutalement les 7 enfants à la famille Haase, sans décision de justice préalable. Pour tout non-allemand, il n'y a aucune raison objective à cela, **aucune justification morale**.

185.000 enfants sont ainsi retirés chaque année, de la même manière à leurs parents en Allemagne. La grande majorité d'entre-eux n'ont rien à se reprocher. Les Haase n'ont RIEN à se reprocher.

Les enfants Haase sont alors **vendus** très brutalement par les petits fonctionnaires du JUGENDAMT à leur amis politiques ; des familles (généralement des fonctionnaires) et des foyers d'accueil. Ceux-ci perçoivent entre 3000 et 4000 euro par mois par enfant volé. Ceci sous la protection et le contrôle des politiques locaux (le Landrat est chef du JUGENDAMT) et de leurs fidèles alliés, les juges locaux. En Allemagne, le commerce légal d'enfants porte un nom : « Kinderschutz ».

Au **printemps 2004**, la Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne le JUGENDAMT et invite le Gouvernement allemand à **restituer les enfants volés**. La communauté internationale se complait alors à croire **naïvement**, que les **autorités allemandes** rendraient les enfants. Elle ignore, que voler les enfants et en faire commerce est « deutsch-legal » et par conséquent aussi « deutsch-moral ». C'est le rôle du JUGENDAMT.

Au début de l'**automne 2005**, deux des sept enfants sont restitués aux parents, après nombre de procédures humiliantes, un jeu pour les fonctionnaires locaux. Les autres sont conservés comme monnaie d'échange. Car la famille Haase a fait quelque chose, que l'on ne fait pas en Allemagne : Elle a osé défier le pouvoir des infailibles fonctionnaires et politiques allemands sous le regard de la communauté internationale. Une erreur ! Il n'existe point de valeurs supérieures à celles de l'ordre donné par le petit fonctionnaire (politique) allemand. S'y opposer, c'est s'exposer à ses représailles ; Elles sont méchantes, calculées, organisées et dissimulées.

En **janvier 2007**, Lisa-Marie, la fille de 13 ans, se donne la mort, après deux tentatives de suicide, qui laissent les petits fonctionnaires du JUGENDAMT complètement **indifférents**. Cette jeune fille ne souhaitait rien d'autre, que de vivre avec sa mère et ses frères et sœurs. Comme l'ordonnait l'Arrêt de la Cour en 2004. Mais au lieu de retourner la fille placée en foyer chez sa mère, le JUGENDAMT la retourne chez son père. C'est la **vengeance personnelle du petit fonctionnaire allemand**, qui peut ainsi conserver raison, faire perdurer le conflit pour justifier la nécessité de ses actions, mais plus encore blesser « deutsch-legal », donc « deutsch-moral », sadiquement, la famille Haase.

Dans cette affaire ce sont les responsables **POLITQUES** allemands, le **GOVERNEMENT**, qui portent la plus lourde responsabilité dans la mort de cet enfant. Jamais les petits fonctionnaires locaux

ne seront inquiétés (c'est l'Allemagne de 2007) ; au contraire, ils n'auront même pas mauvaise conscience, puisqu'ils ont agi « deutsch-legal » et ce faisant, « deutsch-moral ».

La mort de cet enfant de 13 ans née de l'attitude méprisante de fonctionnaires allemands, mais surtout l'absence de toute réaction politique en Allemagne, malgré la Présidence allemande des Ministres de la Justice en Europe, est un **SIGNAL D'ALARME puissant** envoyée à la communauté internationale, qui se doit de **l'interpréter dans toute sa signification**. La ligne rouge est franchie.

Ceci d'autant plus que le cynisme et les prédispositions sadiques des employés de **l'incubateur** à neo-nazis JUGENDAMT sont immenses. Ainsi, le JUGENDAMT qui a tué Lisa, envoie une carte de condoléance à la mère lui présentant « sa sincère compassion ». Plus encore, il lui envoie la facture des funérailles, le JUGENDAMT ayant décidé de confier la garde à un tuteur légal (du JUGENDAMT) et au père, qui se partageaient l'argent des diverses allocations.

Mais il y a pire encore. Alors que Mme Haase fait part de sa douleur dans un reportage télévisé (chose exceptionnelle, car les **Allemands** savent que juges et Jugendamt se servent de cela CONTRE eux) et expliquer que les voleurs légaux d'enfants ont volontairement détruit sa famille, qu'ils n'ont pas respecté la décision de la communauté internationale, qu'ils n'ont même pas eu d'égard pour la mort de sa fille, les petits fonctionnaires neo-nazis de salon **se vengent immédiatement**. Parce que Mme Haase déclare ne pouvoir supporter toutes ces injustices qu'en prenant des calmants, ils se servent de cet argument pour tenter de lui retirer à nouveau les deux enfants qui lui ont été restitués.

Ceci fera l'objet de l'audience devant la Cour d'Appel de Hamm.

[ voir : <http://video.google.de/videoplay?docid=-7832620220740660752> ]

Le CEED appelle tous les parents allemands et non-allemands parents, les grand-parents, les organisations nationales et internationales, les médias étrangères à se retrouver devant

**La Cour d'Appel (Oberlandesgericht) de Hamm, mardi 5 juin à 13:30  
pour déclarer au monde devant la presse présente:**

**LES ENFANTS HAASE SONT NOS ENFANTS  
NOS ENFANTS N'APPARTIENNENT PAS AUX NEO-NAZIS DU JUGENDAMT**

Le CEED appelle la communauté internationale à analyser, au regard de l'histoire très récente de l'Allemagne moderne, les méthodes et l'attitude des politiques allemands actuels, dès lors qu'ils déclinent délibérément les décisions de la Cour Européenne et ne se soucient nullement de morts d'enfants, pour en tirer les projections quant au futur que nous réserve l'Allemagne en Europe.

Le CEED appelle les Gouvernements de l'Union Européenne à contester **énergiquement** la Présidence de la Ministre allemande de la justice, Mme Zypries, tant qu'en sa qualité de Présidente des **Ministres de la Justice de l'Union Européenne**, elle restera muette quant à la **mort** de Lisa-Marie Haase, délibérément provoquée par les fonctionnaires du JUGENDAMT (l'Etat allemand).

Le CEED indique que les allemands appellent sans détour au Boycott de produits manufacturés, en provenance de pays dans lesquels des enfants sont **exploités** comme main-d'œuvre bon marché. Il ne semble pas gênant que dans leur propre pays 185.000 enfants sont **exploités** psychologiquement et financièrement aux fins de l'enrichissement personnel des familles d'accueil et des foyers pour enfants, qu'à peu près 1,4 millions d'enfants sont **exploités** psychologiquement et financièrement chaque année suite aux mesures politiques du JUGENDAMT visant à l'enrichissement personnel d'environ 1,6 millions de profiteurs de l'industrie du divorce allemand (pseudo-experts en tout genre, avocats, tuteurs, voleurs légaux d'enfants employés au JUGENDAMT). Cette exploitation violente est toutefois « deutsch-légale » et par ce fait « deutsch-morale ». C'est pourquoi le CEED invite la Commission à se saisir de la bonne initiative allemande et de l'étendre à ceux des pays de l'Union Européenne qui exploiteraient les enfants.

Olivier Karrer  
CEED – Paris

A faire suivre à votre liste, placer sur vos blogs, etc...